prêter leur concours dans les négociations de paix avec le Japon. Il est à présumer que les cabinets échangeront leurs vues sur cette question. Le gouvernement allemand paraît avoir pris l'initiative de centraliser à Berlin les conférences relatives à la cessation des hostilités. »

LA BAISSE DES PRIX DES MARCHANDISES

ET SON INFLUENCE SUR LES EXPORTATIONS

Parmi les éléments qui, dans les dernières années, ont contribué à la diminution du chiffre des exportations dans les diverses nations commerçantes du globe, un des plus importants est incontestablement la *baisse générale des prix*, tant des objets d'alimentation que des objets manufacturés. Cette baisse, fait remarquer le *Travail National*, n'est pas particulière à un pays; elle s'étend à tous, comme le constate, dans chacune de ses études, la publication anglaise, l'*Index number*. Elle tient d'ailleurs à des causes nombreuses, communes à toutes les régions, productrices ou consommatrices. Citons quelques-unes de ces causes :

La *concurrence* est devenue partout tellement ardente, tellement acharnée dans les dernières années, que les producteurs ne *parviennent plus à placer* leurs produits sur les marchés qu'en les offrant au plus bas prix possible, et en se contentant d'un bénéfice minime. Ce serait presque le cas de rééditer le mot connu : « Le fabricant perd sur chaque objet en particulier, mais il se rattrape sur la quantité. »

A cette obligation de vendre à bon marché vient s'ajouter encore la *crise* monétaire, la dépréciation *de l'argent*, que l'on est certain de rencontrer chaque fois qu'il s'agit du commerce international.

Pour donner un corps à cette assertion, et pour ne pas raisonner dans le vide, nous allons citer des exemples, des chiffres plus éloquents que tous les raisonnements. Nous allons, d'après les évaluations officielles de la Commission permanente des valeurs de douane, suivre les modifications de prix, pendant les dernières années, de quelques-uns de nos principaux articles d'exportation.

Nous ne prendrons que des objets manufacturés, *les seuls qui seront concluants*, en l'espèce, attendu que les objets d'alimentation sont soumis à des variations d'autre nature, comme abondance des récoltes, sécheresse ou autres influences naturelles.

Remontons à dix ans, et prenons pour point de comparaison l'année 1883 et celle de 1893, lesquelles ont servi de base aux chiffres provisoires de 1894.

Commençons par les chiffres de *soie* :

	1883	1893	Différence
	Francs	Francs	Francs
Etoffes unies..... kil.	85 »	77 »	— 8 » 10 0/0
— façonnées.... —	114 »	118 »	— 34 » 23,60/0
Rubans de soie pure. —	120 »	85 »	— 35 » 29 0/0

Passons à d'autres chiffres :

Parmi les *lainages*, nous trouvons :

Mérinos...	kilog	13 65	8 »	— 5 65 41 0/0
Draps.....	—	14 »	12 50	— 1 50 10 0/0

Pour les tissus de *coton*, les différences sont moins apparentes, mais elles n'en existentent pas moins, et elles sont sensibles, étant donné le prix relativement moindre de ces articles. Ainsi, les cotonnades écrues qui, en 1883, étaient évaluées à 3 fr. 30 le kilog., sont descendues à 3 fr. en 1893, soit 0,30 en moins, ce qui représente 10 0/0. Les tissus teints sont passés de 4 fr. 60 à 4 fr. 10, en perte de 0,50 ou 11 0/0.

La diminution est frappante dans les *ouvrages en peau ou en cuir*, y compris la *ganterie* et la *chaussure*, qui forment un important article d'exportation.

Les gants sont descendus de 149 fr. à 132, en perte de 17 fr. ou 12 0/0.

Les chaussures, évaluées 30 fr. 50 le kilog. en 1883, ne valent plus, en 1893, que 20 fr.; elles perdent donc 34 0/0.

On pourrait prolonger cette liste et, pour la plupart des objets manufacturés, on arriverait au même résultat, à savoir que le prix ont baissé dans une proportion considérable depuis dix ans, et que, par conséquent, les chiffres de 1893 et 1894 devraient être relevés dans cette même proportion pour être utilement comparés à ceux de 1883.

Il n'est pas dans notre pensée de faire ce calcul pour les milliers d'articles qui font l'objet de notre exportation, et dont chacun devrait être relevé à part pour que le travail soit complet.

Seulement, nous ne croyons pas être au delà de la *vérité*, en affirmant que, depuis dix ans, les prix des objets manufacturés ont, en moyenne, baissé de 10 0/0; nous sommes même au-dessous de la réalité.

Dans ces conditions, notre exportation, en 1894, pour ces objets, ne serait pas de 1,625 millions, mais bien de 1,787 millions, en prenant pour base les valeurs de 1883, chiffre supérieur à celui des années 1884, 85, 86, 87 et 88.

Nous avons cité, tout à l'heure, l'exemple de l'Angleterre. Un journal, le *Statist*, vient de faire, pour l'exportation anglaise, le raisonnement que nous avons fait pour l'exportation française : et rien qu'en prenant pour terme de comparaison l'année 1890, il arrive à ce résultat que, si les prix étaient demeurés les mêmes, l'exportation anglaise, en 1894, aurait donné 246 millions de liv. st. au lieu de 216. Ce qui est vrai pour l'Angleterre l'est aussi pour la France.

En effet, l'an dernier, nous avons exporté 740 mille 150 kilogr. de tissus de soie unis; *au prix* de 1883, ils représenteraient 63 millions de francs au lieu de 57; les tissus façonnés, dans les mêmes conditions, 7,252,000 fr. au lieu de 5,539.

Et ainsi de suite. D'ailleurs, nous avons un argument encore plus fort, pour prouver aux plus récalcitrants que, si notre exportation a diminué comme *valeur*, elle a considérablement augmenté comme quantité.

Toujours, en prenant l'année 1883 comme base, nous trouvons que, cette année-là, l'exportation française s'est chiffrée par 4 millions 723.756 tonnes, tandis que, en 1893 (les quantités totales de 1894 ne sont pas encore connues, mais elles seront supérieures à celles de 1893), en 1893 disons-nous, nos exportations se sont élevées à 6.358.402 tonnes, soit 1.634.646 tonnes de plus qu'il y a dix ans, ce qui représente le chiffre assez réconfortant de 34 0/0.

Notre exportation n'est pas morte, ou, pour une moribonde, comme l'appellent les libres-échangistes, avouons qu'elle se porte assez bien. Notre production nationale a la constitution assez solide, grâce au régime auquel elle est soumise, pour résister à des crises auxquelles ne résisteraient peut-être pas des constitutions plus robustes en apparence, mais qui portent en elles un germe morbide, auquel nous avons su heureusement échapper.

NOUVELLES DU JOUR

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans. — Le Président de la République invité par Mgr Touchet.

Paris, 13 mars. — Le *Figaro* annonce demain que Mgr Touchet, évêque d'Orléans, contre qui est dirigé l'interpellation de M. Fabier sur l'ingérence du clergé dans l'armée, doit venir prochainement à Paris pour inviter le Président de la République à assister aux fêtes de mai en l'honneur de Jeanne d'Arc, qui auront cette année un éclat exceptionnel.

L'argent du boulangisme. — Une brochure du comte Dillon

Paris, 13 mars. — On assure, dit le *Figaro*, que le comte Dillon va publier une très suggestive brochure, où il établira, avec reçus à l'appui, en quelles mains il a versé l'argent dont il disposait comme trésorier du boulangisme.

L'impôt sur le revenu

Paris, 13 mars. — La commission extra-parlementaire de l'impôt sur le revenu, vient de décider qu'il n'y aurait pas lieu d'exempter la rente dans un système d'impôt sur les revenus.

L'arrivée de la Reine d'Angleterre à Cherbourg

Londres, 13 mars. — La reine Victoria a quitté Windsor ce matin pour Portsmouth, avec la princesse Béatrix, sa fille, et la princesse Victoria and Albert, accompagnée d'une escadrille.

Cherbourg, 13 mars. — La reine d'Angleterre est arrivée ce soir à bord du *Victoria and Albert*. Le yacht a mouillé en rade à 7 heures.

C'est le préfet maritime et le général Gaillot, commandant le 3e corps, qui sont allés en personne souhaiter la bienvenue à la reine.

La disparition du navire espagnol la « Reine-Régente »

Tanger, 13 mars. — La frégate espagnole *Reine régente* qui a amené à Tanger l'ambassade marocaine repartie dimanche dernier pour Cadix, n'est pas arrivée à destination. On craint que la *Reine régente* ait été perdue dans la tempête qui souffle depuis quelques jours.

Tanger, 13 mars. — On est toujours sans nouvelles du croiseur espagnol *Reine-Régente*. On le croit perdu. On confirme qu'on a trouvé un drapeau Espagnol sur la plage à Tarifa.

Gibraltar, 13 mars. — On annonce que la mer a rejeté sur la plage à Ceuta et à Tarifa les débris d'une chaloupe et les drapeaux servant aux signaux appartenant au croiseur espagnol *Reine-Regente*. Ce croiseur avait à bord 520 hommes, tant officiers que soldats.

Le croiseur *Ile de Luçon* est parti cet après-midi d'Algésiras à la recherche de la *Reine régente*.

Madrid, 13 mars. — Les dépêches de Tanger et de Gibraltar ont jeté la consternation dans toute la ville. Les bureaux de rédaction et le ministère de la marine sont assiégés par la foule. L'angoisse se lit sur tous les visages.

Le ministre de la marine vient de se rendre au palais, mandé par la reine, qui s'est montrée très émue, bien que rien ne prouve encore que les épaves recueillies soient celles de la *Reine régente*.

On n'a plus guère d'espoir et la douleur publique fait un contraste saisissant avec l'enthousiasme qui accueillait hier le lancement à Cadix du cuirassé le *Charles-Quint*.

L'Espagne joue de malheur, après les craintes que lui ont fait éprouver l'insurrection de Cuba et l'insulte du général Fuentès à l'ambassadeur marocain. Le désastre, s'il est confirmé, de la *Reine régente*, qui, coïncidence curieuse, venait de ramener l'ambassadeur marocain à Tanger, serait un coup terrible.

Madrid, 13 mars. — Aucun des navires arrivés aujourd'hui à Cadix n'a pu donner de renseignements sur la *Reine-Régente*.

D'autre part, à Tarifa, et Ceuta qui sont reliés par un câble avec Cadix, on n'a eu non plus aucune nouvelle de ce navire. Il ne faut qu'une quinzaine d'heures pour la traversée de Tanger à Cadix; la route est sillonnée par quantité de navires.

Or, la *Reine régente* est partie de Tanger dimanche; elle devait donc arriver à Cadix lundi soir au plus tard, et si quelque avarie l'eût retardée, elle n'aurait pas manqué d'être rencontrée et aidée.

L'hypothèse d'un désastre est donc fondée. D'ailleurs, l'épouvantable tempête qui a régné lundi sur les parages de Gibraltar et la côte d'Algérie appuie trop cette douloureuse hypothèse.

Aux environs de Cadix, trois navires ont fait naufrage; deux se sont échoués. C'est même à cette tempête qu'est dû l'ajournement, à hier, du lancement du *Charles-Quint*.

Du côté de Tanger, une quarantaine d'embarcations ont été détruites : la mer était démontée à un tel point, qu'à Mostaganem, le *Titan*, jaugeant 300 tonnes, a été enlevé.

La *Reine-Régente*, partie de Tanger dimanche, a dû avoir à lutter contre cette tempête vers la moitié de sa route, en face de Trafalgar.

Il ne reste qu'un espoir, bien léger à la vérité : c'est que la *Reine régente* ait été forcée de gagner le large et entraînée vers l'Atlantique.

Un soulèvement contre les Italiens en Amérique

New-York, 13 mars. — Dans le Colorado, à Waltemburg, des Italiens accusés du meurtre d'un cabaretier furent poursuivis à l'aide de chiens limiers.

Arrêtés hier, ils dénoncèrent leurs complices : on en conduisait neuf à la prison en voiture lorsque la populace les attaqua et en tua quatre, ainsi que le conducteur de la voiture.

Le lendemain matin, la foule se rua sur la porte de la prison, qu'elle fonça, et parvint à tuer encore deux des Italiens.

Les Italiens habitant le district prennent les armes. On craint des troubles.

Le droit de grève contesté aux employés et aux ouvriers des arsenaux et manufactures de l'Etat.

Paris, 13 mars. — On sait que le Sénat est saisi à la fois d'une proposition émanant de nombreux sénateurs tendant à enlever le droit de grève aux ouvriers et employés des arsenaux, des manufactures de l'Etat et des *Chemins de fer*, et d'un projet du gouvernement tendant à enlever ce droit seulement aux employés des arsenaux et des chemins de fer.

M. Lavy, député socialiste, estimant que le Parlement, avant de voter ces propositions, doit étudier les conditions du travail des ouvriers et employés visés et s'assurer que leurs salaires sont suffisants, a demandé aujourd'hui à la commission du travail de la Chambre de se livrer à cette enquête.

Après une longue discussion, la commission a décidé de demander au gouvernement de faire établir et publier les statistiques comprenant les conditions du travail, des salaires, le nombre, l'âge et le sexe des diverses catégories d'ouvriers et d'employés des manufactures de l'Etat et des *chemins de fer*.

La grève des allumettes

Paris, 13 mars. — La grève actuelle des manufactures d'allumettes de Paplin, qui menace de s'étendre aux manufactures de province, augmentera l'intérêt du débat qui va s'ouvrir devant le Sénat et va probablement lâter ce débat, car le dépôt des propositions tendant à restreindre le droit de grève paraît n'être pas étranger à la grève actuelle.

Si cette grève continue, le gouvernement va faire une importante commande d'allumettes à la Belgique afin d'éviter l'épuisement des stocks existant actuellement dans ses manufactures.

Paris, 13 mars. — Le ministre des Finances vient de recevoir les délégués des ouvriers grévistes des fabriques d'allumettes. Il a contesté absolument les appréciations et la validité des réclamations des délégués au sujet de l'abaissement de la moyenne des salaires ; toutefois, il s'est déclaré prêt à autoriser un examen amiable et contradictoire des feuilles de paie, mais seulement après la reprise du travail. Les délégués se seraient montrés satisfaits des déclarations de M. Ribot.

Paris, 13 mars. — Dans leur réunion générale de ce soir les grévistes des manufactures d'allumettes, se rendant aux conseils de M. Ribot, ont décidé de reprendre le travail. Un avis conforme a été télégraphié aux sections de province.

Les retraites ouvrières

Paris, 13 mars. — On sait que la Chambre a voté deux millions pour augmenter les retraites ouvrières.

La commission du budget a été saisie d'un contre-projet de M. Leydet visant à la constitution de quarante mille retraites de cinquante francs qui seraient réparties dans les communes consentant à doubler le taux de ces retraites.

Encore l'affaire du duc d'Elchingen

Paris 13. On connaît la dépêche que le correspondant du *Temps*, à Nice, avait fait parvenir à ce journal d'accord avec la duchesse de Rivoli, veuve du général Ney, autour de la mort duquel s'est rouverte une discussion pénible. Le *Temps* reçoit de son correspondant de Nice une nouvelle dépêche ainsi conçue :

« Les parents du général Ney ont, ainsi que je vous l'ai dit hier, la certitude absolue du suicide.

» Le général s'est suicidé parce qu'il était l'objet d'une persécution de la part de maîtres chanteurs. Un ancien employé de la préfecture de police, qui a eu en main une lettre de chantage adressée au général Ney quelque temps avant sa mort, dit que la somme demandée s'élevait à 500.000 fr. Cette somme devait être portée par un des quatre officiers désignés dans la lettre : deux colonels, aides de camp du général et deux de ses anciens aides de camp.

» Les auteurs du chantage ayant aperçu une personne de la famille se rendant chez le préfet de police dans la journée, avaient conclu qu'ils étaient dénoncés et qu'on ne se présenterait pas au lieu du rendez-vous, fixé place du Château-d'Eau. »

Les inondations dans la Côte d'Or

Dijon, 13 mars. — Le dégel amène des inondations sur plusieurs points de la Côte d'Or. A Semur notamment, l'Armançon et tous ses affluents ont grossi démesurément. Le vallon de Frolois ne forme plus qu'une nappe d'eau sur laquelle flottent toutes sortes d'objets. Le bétail part à la dérive et on a des peines inouies pour le rejoindre.

A Darcey, on a dû organiser le sauvetage par barques et radeaux pour sauver les femmes et les enfants. D'après des vieillards, *rien d'aussi pénible ne s'était produit* depuis les inondations de 1816.

Les protestations épiscopales contre le droit d'accroissement

Les évêques continuent à demander justice au sujet des confiscations dont ils menace les religieux, sous le nom fallacieux D'IMPOT.

Mgr Billard, de Carcassonne, écrit aux députés, Mgr de Coutances au bulletin religieux du diocèse.

Voici un autre genre de protestation. Les pauvres, à Paris, ont vu que c'était sur eux, en définitive, que s'abattait la griffe fiscale, et ils ont élevé la voix — une voix plus autorisée que toute autre au monde — pour *dénoncer ce vol légal*.

Six cents pauvres se sont donc réunis samedi, rue St-Séverin, n° 6, et ils ont voté contre le projet une protestation unanime.

Ils ont porté cette protestation au président de la République. Mais ce n'est pas tout.

Aujourd'hui jeudi, à trois heures du soir, aura lieu sur la place de la Concorde une grande manifestation des pauvres de Paris.

Des pancartes porteront cette inscription : « Ne votez pas l'impôt d'accroissement, c'est l'impôt sur la misère ».

Quand la manifestation aura duré une demi-heure, c'est-à-dire vers trois heures et demie, elle se rendra rue Cadet, pour se terminer au square Montholon, afin de passer devant le Grand-Orient qui est au numéro 16 de la rue Cadet et de protester contre l'influence des francs-maçons.

M. Jaurès en pèlerinage

La *Croix de Toulouse* a reçu d'un de ses lecteurs la lettre curieuse que voici :

« Vous avez inséré, au risque de scandaliser certains de vos lecteurs, les blasphèmes que M. Jaurès faisait tomber naguère du haut de la tribune française.

» Permettez-moi, pour l'édification commune, de vous citer un trait dont je garantis l'absolue authenticité :

» C'était le 24 août dernier, jour du départ du pèlerinage national — je précise, à onze heures du matin; M. Jaurès, retour de Cauterets, était à Lourdes.

» Arrivé devant la Grotte, notre pèlerin s'appuya respectueusement sur un banc, fixa son regard sur la Vierge, *lit un grand signe de croix* et... se mit à *prier*. Son attitude n'avait, je vous l'assure, rien de *zolesque* et sa prière paraissait, ma foi, fort dévote.

» M. Jaurès resta là un bon quart d'heure; après quoi il alla acheter un cierge et lui-même le porta à la Grotte. Il parut même fort désappointé de la trouver fermée, ce qui l'obligea à déposer son offrande dans la caisse commune.

» Une fois ses dévotions faites, M. Jaurès reprenait, le soir, le chemin de Toulouse. »

L'ancien officier de paix Auger

Paris, 13 mars. — M. Auger, officier de paix révoqué, qui ne soupçonnait pas qu'un mandat de comparution avait été lancé contre lui, est rentré à Paris dès qu'il *en eut connaissance. Arrivé ce soir à Paris, il se présentera demain devant le juge d'instruction.*

Arrestation d'un sous-officier français en Alsace-Lorraine

Metz, 13 mars. — Un sous-officier français, nommé Frédéric Yung, en garnison à Versailles et qui était venu en congé en Alsace-Lorraine, a été arrêté hier à Metzerwiese comme réfractaire allemand et écroué à Metz.

La protection de l'agriculture en Allemagne

Berlin, 13 mars. — L'Empereur a ouvert la séance de la commission du Conseil d'Etat par une allocution dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Le malaise persistant de l'agriculture impose d'une façon absolue au gouvernement l'obligation de rechercher les moyens et les mesures propres à augmenter le produit de l'exploitation du sol et à écarter les dangers auxquels sont exposées les populations rurales.

» C'est pour atteindre ce but que j'ai convoqué la commission du conseil d'Etat. Ce sera pour moi une satisfaction de voir cette assemblée présenter des propositions de nature à être réalisées et suivre dans ses délibérations des tendances propres à faire cesser autant que possible la dépression à laquelle est soumise l'agriculture, sans léser les autres intérêts légitimes et sans porter atteinte aux prescriptions contenues dans les traités. »

La confédération de Terre-Neuve avec le Canada

Saint-Jean, 13 mars. — On annonce que la politique du gouvernement terre-neuvien tend à obtenir la confédération de Terre-Neuve avec le Canada.

Le premier ministre et le secrétaire colonial seraient déjà partis pour Ottawa, afin de négocier cette confédération s'ils n'avaient pas été atteints de la grippe.

La révolution de l'Amérique du Sud

Londres, 13 mars. — Des avis de Colon, en date du 5 mars, annoncent que la révolution fait des progrès en Colombie. Le gouvernement ne trouve, dit-on, ni hommes ni argent pour la répression. On enrôle comme volontaires des gamins de quatorze ans.

Des incendiaires ont tenté, à trois reprises différentes, de mettre le feu à la ville au milieu de la nuit. Les négociants sont constamment sur le qui-vive pour éviter des surprises de ce genre.

Buenos-Ayres, 13 mars. — Une révolution est imminente dans l'Equateur.

SCÈNE MILITAIRE

Devant la foule qui regarde,
La ronde passe au corps de garde,
Donnant ce mot d'ordre nouveau :
— **Victoire... et savon du Congo !**
J. Musette, au savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous ne connaissons pas le texte de l'arrêté municipal qui occupe si justement l'opinion publique ; on le cache soigneusement à l'Hôtel-de-Ville; mais nous supposons qu'il invoque, dans ses considérants, l'article 45 de la loi du 18 germinal an X et qu'il est précédé d'un air de guitare sur la liberté de conscience.

La loi du 18 germinal, an X, (loi dite des articles organiques) interdisait les cérémonies religieuses hors des édifices consacrés au culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. Ceci était en complète contradiction avec l'article 1er du Concordat, qui assure aux catholiques français la liberté du culte public. Aussi les auteurs de cette loi prenaient-ils soin d'expliquer, dans une lettre ministérielle en date du 20 germinal, an XI, lettre écrite six ou huit semaines avant les cérémonies de la Fête-Dieu, que cette disposition *pouvait* (on ne disait pas *devait*) être seulement appliquée dans les communes qui renferment une église protestante consistoriale reconnue par le gouvernement. Et il ne saurait exister d'église consistoriale reconnue que dans les communes où se trouvent 6000 âmes de la même communion.

Dans une autre lettre ministérielle du 14 prairial an XI, on ajoutait que l'existence d'une synagogue, ou d'un temple, ou même d'une église consistoriale de simple commodité pour une population protestante moindre de 6,000 âmes ne saurait mettre obstacle à l'exercice public d'un autre culte.

Enfin, il est devenu de jurisprudence constante, depuis longtemps, que les cérémonies extérieures du culte ne peuvent être momentanément interdites qu'en cas d'inconvénients sérieux au point de vue de la tranquillité publique.

Et des commentateurs autorisés de cette jurisprudence prennent soin d'ajouter qu'un maire édictant une telle décision, dans un cas grave, ne doit jamais pouvoir être soupçonné d'obéir à ses sentiments irreligieux. Nous recommandons l'observation à M. Carrette.

On le voit — et quoi que puisse soutenir l'arrêté municipal — l'interdiction de porter ostensiblement le Saint-Sacrement aux malades serait absolument injustifiée, arbitraire à Roubaix.

Est-ce la liberté de conscience qu'on invoque ? Il faut nous y attendre.

En quoi un prêtre traversant les rues revêtu d'un surplis et d'un « voile », accompagné d'un enfant de chœur agitant une sonnette, peut-il porter atteinte à la liberté des passants ? Oblige-t-on ceux-ci à s'agenouiller ? ou à se découvrir ? Non, n'est-ce pas ? En quoi, dès lors, cela peut-il gêner nos municipaux ? La rue est à tout le monde, à eux comme à moi. Ils peuvent m'empêcher d'y troubler la tranquillité publique, d'y insulter à leurs personnes, à leurs opinions religieuses ou philosophiques, mais je ne leur reconnais pas le droit de m'empêcher d'y affirmer mes croyances à moi.

Le Christ, le Dieu vivant passe. Je crois, je me découvre, je m'incline, je m'agenouille... M. le Maire ne croit pas... Il continue son chemin. Nous sommes, lui et moi, dans notre droit de citoyen d'un pays libre. La liberté de l'un ne gêne pas la liberté de l'autre.

Mais quand ce même Maire de Roubaix use de son pouvoir pour interdire au ministre de mon culte la liberté de me faire connaître, par des signes extérieurs, qu'il est porteur de l'Hostie-Sainte, il accomplit un acte de despotisme, et j'ai déjà imprimé qu'à mon sens cet acte de despotisme était doublé, dans la circonstance, d'un acte d'imbécilité.

En réalité, c'est un essai que l'on tente, un jalon que l'on pose.

Il y a déjà trois ans que la municipalité socialiste de Saint-Denis a défendu toute manifestation extérieure du culte sur la voie publique, même pour *des enterrements*.

La municipalité socialiste de Roubaix veut l'imiter; elle commence par interdire le port du surplis et du « voile » au prêtre allant chez les mourants. Si nous la laissons faire, elle nous dira bientôt : « En vertu de la loi de germinal, toutes les cérémonies extérieures doivent être interdites; je vous défends donc de passer dans la rue avec vos croix, vos bannières, vos prêtres en surplis et en chapes, même sous le prétexte de faire un enterrement. Vous accomplirez vos cérémonies religieuses dans l'église et au cimetière; mais dans la rue, non, je m'y oppose; cela gêne nos consciences. »

Et ce sera très logique. Car, enfin, un enterrement religieux traversant toute la ville pour aller de la maison mortuaire à l'église et de l'église au cimetière constitue bien au premier chef une manifestation extérieure du culte...

La conscience délicate des socialistes de Saint-Denis ne s'y est pas trompée.

C'est donc à l'heure même où les municipaux de Roubaix font leur premier pas dans cette voie d'arbitraire, qu'il faut les arrêter.

Voilà pourquoi nous convions à la résistance tous ceux qui ont au cœur le sentiment du Droit et de la Liberté, sans distinction de cultes ou d'opinions.

ALFRED REBOUX.

Voici la pétition que nous soumettons à nos concitoyens :

« PÉTITION A MONSIEUR LE PRÉFET DU NORD

» Roubaix, 14 mars 1895.

» Monsieur le Préfet,

» L'administration municipale de Roubaix vient de vous soumettre un arrêté interdisant aux prêtres catholiques de porter ostensiblement le Saint-Sacrement aux infirmes et aux malades.

» Cet arrêté est contraire à l'article 1er du Concordat garantissant aux catholiques l'exercice public de leur culte.

» Le cérémonial qu'on voudrait abolir est pratiqué de temps immémorial dans la ville de Roubaix, sans qu'il y ait jamais amené d'inconvénient d'aucune nature, ni soulevé de réclamations de la part des cultes dissidents. Nous pouvons ajouter que le clergé y a toujours apporté la prudence et les ménagements que réclamaient les circonstances.

» L'arrêté du maire de Roubaix est donc inspiré seulement par une pensée d'hostilité contre le culte de la majorité de la population.

» Pour ces motifs, nous, soussignés, électeurs habitant la ville de Roubaix, avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Préfet, d'annuler cet arrêté municipal, en vertu des pouvoirs que vous donne l'article 95 de la loi du 4 avril 1884. »

On pourra signer cette pétition dans les bureaux du *Journal de Roubaix*, à partir de vendredi matin à onze heures.

Des exemplaires seront mis à la disposition des citoyens qui voudront recueillir des signatures.

Avis important. — Les pétitions adressées aux autorités constituées devant être formulées sur papier timbré, on trouvera dans nos bureaux des feuilles simples au prix de soixante-dix centimes (60 c. de timbre et 10 cent. pour les frais matériels du pétitionnement) et des feuilles doubles au prix *d'un franc trente centimes* (1 fr. 20 de timbre).

La mort de M. le chanoine Mouton. — Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. le chanoine Mouton, vicaire général de Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, ancien directeur titulaire du collège de Roubaix.

M. le chanoine Mouton était né à Preux-au-Bois (Nord) en 1824; il fut nommé, en 1845, professeur au collège de Saint-Amand-les-Eaux, et, en 1859, il devenait professeur au collège Notre-Dame-des-Victoires, à Roubaix, dont M. le chanoine Dayez était alors supérieur.

M. le chanoine Mouton, qui était licencié ès-lettres, était le directeur titulaire du collège, où il fut successivement professeur de troisième, de seconde, de rhétorique, et de philosophie. Ces trois derniers cours ont été créés par lui, et beaucoup de ses anciens élèves sont devenus des hommes distingués dans leurs diverses situations sociales.

M. le chanoine Mouton quitta le Collège en 1882, laissant à Roubaix, le souvenir d'un prêtre du plus grand mérite, unissant les qualités du cœur à celles de l'esprit. C'était un littérateur très érudit, et on lui doit des poésies charmantes.

M. le chanoine Mouton accompagna Mgr Delannoy, comme vicaire-général, à l'île de la Réunion et dans le voyage que ce prélat fit à Madagascar sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

En 1876, lorsque son évêque fut promu au siège d'Aire et de Dax, il le suivit et il vient d'y mourir entouré du respect et de la vénération du clergé et des fidèles.

Mgr Delannoy a adressé, à l'occasion de cette mort aux membres du clergé de son diocèse, une lettre-circulaire dans laquelle il fait un éloge ému et mérité de son vicaire général, qui fut toujours un ami fidèle, et qui a été, pendant 23 ans, un précieux collaborateur.

La Société d'Emulation se réunira le vendredi 15 mars, à 8 heures du soir; voici l'ordre du jour :

1. Renouvellement du bureau; 2. Présentation de nouveaux membres ; 3. Etude sur l'éclairage au gaz par incandescence, par M. Léon Petit ; 4. Lecture de M. le Dr Faidherbe; 5. Communications diverses.

La conférence de samedi à la Société de Géographie. — Samedi 16 mars, au local habituel, le public roubaisien aura le plaisir d'entendre, pour la seconde fois, un savant et sympathique conférencier, qui nous parla, il y a quelques années, avec beaucoup de talent et de compétence, de la Bulgarie, de ses habitants et de leurs mœurs et coutumes.

Cette année ci, nous aurons le plaisir de faire connaissance avec les « *Voyageurs russes en France* » sur lesquels nombre de détails inédits nous seront donnés par M. *Louis Léger*, vice-président du cercle historique de Paris, professeur de langue et littérature slaves au Collège de France et à l'Ecole supérieure de Guerre, professeur honoraire à l'école des langues orientales.

Nul doute que cette conférence, ainsi que les précédentes, n'attire un auditoire d'élite nombreux qui pourra se féliciter de n'avoir pas perdu sa *soirée, samedi* prochain.

Un incendie s'est déclaré, jeudi, vers quatre heures *du matin, dans l'établissement de M.* Alexandre Moormann, apprêteur, rue de l'Ermitage.

Le feu a pris naissance dans la partie supérieure du massif des générateurs et s'est bientôt communiqué à la toiture.

Les pompiers, accourus en toute hâte, se sont énergiquement mis à l'œuvre et, une demi-heure après, tout danger était conjuré. Les dégâts s'élèvent à 2000 francs. Cause inconnue.

Tentatives de vols, boulevard de Paris. — Coups de revolver. — Les cambrioleurs, que la police est impuissante à découvrir, continuent leurs « travaux » nocturnes, après s'être « reposés » pendant un laps de temps relativement grand.

La bande qui terrorise les habitants de certains quartiers de notre ville ne se décourage pas. Se croyant sûrs de l'impunité, les malfaiteurs ouvrent les portes la nuit, fracturent les meubles, emportent des valeurs. — et, le jour, se promènent, tranquilles, sous les yeux des agents, dont ils rient...

Ces détrousseurs de maison ne manquent pas de ruse ; aujourd'hui, ils « opèrent » boulevard de la République; et demain, boulevard de Paris. C'est une façon comme une autre de détourner la police.

Pendant que l'on monte la garde ici, les cambrioleurs opèrent dans un autre endroit. Quelquefois, ils sont entendus : vite, ils décampent, et vont ailleurs ; ils choisissent toujours le côté opposé.

Depuis quelque temps, le Boulevard de Paris était assez tranquille. Il n'y a pire eau que l'eau qui dort...

Les cambrioleurs, s'étant assurés de la « sécurité » momentanée que leur offrait ce boulevard, s'y sont rendus, et, dans la nuit de mardi à mercredi, munis d'une échelle volée par eux dans une maison en construction, ont escaladé le mur du jardin de M. Eloy-Lecomte.

Mais ils ont dû rebrousser chemin, reculant ainsi devant les chiens de M. Eloy-Lecomte, qui étaient laissés en liberté.

Les voleurs se sont alors risqués chez Mme Glorieux-Dutemple, où ils se sont contentés de briser des carreaux; de là, ils sont allés chez M. Devillars, président de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing. Là aussi, ils ont brisé des carreaux, et sont entrés dans la cuisine; mais, vers trois heures du matin, un domestique ayant entendu le bruit qu'ils faisaient alluma une bougie.

Les malfaiteurs redoutent la lumière : coux dont il est question s'enfuirent à sa vue.

Quant au domestique, n'entendant plus rien, il se remit au lit.

Deux heures plus tard, s'étant levé, il aperçut les débris de vitres dans le vestibule.

C'est alors qu'il arma son revolver et en tira plusieurs coups en l'air.

Une battue fut opérée, mais les malfaiteurs étaient déjà loin. Ils courent encore...

M. Broigne, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Une trouvaille. — M. Louis Goin, 42 ans, fileur, au hameau du Chapé, à Wattrelos, en se rendant à son travail, mercredi matin à 6 heures, a trouvé dans un terrain vague, rue de la Vigne un paquet contenant quatre taies d'oreillers et 16 pièces de toiles blanches taillées en essuie-mains, dont plusieurs sont marqués, au fil rouge, aux initiales F. C., ou J. C.

Ces objets qui ont, dit-on, été volés mardi soir chez un marchand de beurre, rue de la Vigne, ont été déposés au commissariat central.

Un soldat insoumis qui se constitue prisonnier. — Un homme, semblant âgé d'une trentaine d'années, se présentait, mardi soir, au bureau de la sûreté, pour y demander un billet de logement. Interrogé sur son état-civil, le solliciteur déclara n'avoir aucun papier et être insoumis de la classe 1886. C'est un chaudronnier, nommé Hector-Isidore Pochauvin, né à St-Denis, le 6 février 1866, et qui n'a ni tiré au sort ni passé le conseil de revision.

Il a été arrêté et écroué au dépôt.

Un cabaret abandonné. — Les agents de police Averbecke et Dartois, de patrouille, dans la nuit de mardi à mercredi, remarquaient que l'estaminet établi au n° 37 de la rue du Nouveau-Monde était resté ouvert, bien que les lumières fissent défaut. Pensant que *des malfaiteurs s'étaient introduits dans cet estaminet*, les agents y pénétrèrent ; mais, après avoir parcouru toutes les pièces, ils se rendirent compte que la maison avait été abandonnée.

Ce cabaret était tenu par une jeune fille de 21 ans, Elise Vercruysse.

On croit que cette fille a abandonné son établissement pour suivre un ancien cabaretier, dont elle était l'amie intime.

L'estaminet a été fermé.

La Bouchée de Pain et le Refuge de Nuit. — *Journée du mercredi 13 mars.* — Hommes et femmes, 950 ; enfants 1250 ; total, 2200, ; refuge, 29 lits occupés.

Menus faits. — Les agents de service au poste du Pont Morel ont arrêté, mercredi, à 9 heures du soir, rue de Tourcoing, deux individus qui venaient de voler des bouteilles de liqueurs, chez un cabaretier de la rue Darbo.

Les deux inculpés ont opposé une vive résistance. Au poste, ils ont refusé de livrer leurs noms.

— Un homme d'équipe, employé à la gare de Roubaix, Louis Nicheu, âgé de 24 ans, a eu, mercredi matin, pendant une manœuvre, le pied droit assez grièvement atteint par un contre poids. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Derville, le blessé a été reconduit à son domicile, rue des Parvenus.

Croix. — Une lettre anonyme, adressée le 7 mars dernier à M. Arthur Boudrenghien, cultivateur au Créchet, à Croix, lui faisait connaître qu'un ouvrier maçon, qui avait travaillé à la démolition d'une maison appartenant à M. Boudrenghien lui-même, avait découvert dans les décombres une somme de 28,000 francs, et s'en était approprié.

Cette lettre fut remise à M. Séguin, commissaire de police, qui interrogea l'ouvrier maçon et fit une perquisition à son domicile. Une somme de 570 fr., en or, au millésime de 1867, a été saisie. De plus, l'ouvrier maçon, dont la situation est très précaire, a récemment acheté un terrain qui lui a coûté 1,400 fr. L'enquête continue.

Wasquehal. — *Bureau de Bienfaisance.* — Sur la demande faite par les membres du bureau de bienfaisance le Conseil municipal de Wasquehal a décidé, dans sa dernière séance, que, dorénavant, les étrangers indigents, venant habiter la commune de Wasquehal, ne seraient plus secourus par le bureau de bienfaisance, avant d'avoir cinq années de résidence non interrompues dans la *localité*.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053--3601

Communications

Chambre syndicale des hôteliers et débitants de boissons de l'arrondissement de Lille. — Le bureau de la Chambre syndic